

Envoi par courrier et courriel

Québec, le 23 juin 2009

Monsieur Michel Lauzon
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à
Rivière-au-Tonnerre

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes concernant le suivi des modifications proposées au projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Sheldrake.

Dans un courrier adressé à Axor le 9 juin dernier, Pêches et Océans Canada indiquait que, à première vue, la proposition d'aménagement du canal de fuite avec dynamitage du bouchon rocheux en eau présentée par le promoteur «serait appropriée pour protéger adéquatement l'habitat du poisson et la faune aquatique». Vous affirmiez également apprécier «la proposition relative à la modification de prise d'eau qui permettrait de réduire de façon significative les vitesses de courant au droit de la grille fine» (document déposé DB11).

Le canal de dévalaison

Dans la deuxième série de questions et commentaires adressés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada exprimait des préoccupations quant à l'efficacité du caniveau de dévalaison proposé. Dans sa réponse, le promoteur a proposé d'agrandir le pertuis et de reprofiler le caniveau de dévalaison en y réduisant les pentes et en y augmentant l'épaisseur de la lame d'eau (document déposé DA19, p. 3, 4 et 9).

- 1- Pêches et Océans Canada a-t-il analysé cette nouvelle proposition pour le canal de dévalaison et la juge-t-il satisfaisante?

...2

La perte d'habitat aux fosses n^{os} 2 et 3

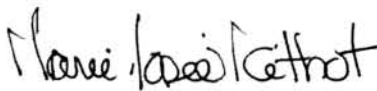
Au cours de l'audience publique, le promoteur a proposé, en guise de compensation pour les pertes d'habitats prévues dans le tronçon court-circuité en aval de la chute n^o 1, d'agrandir le bassin de récupération à la sortie de la centrale pour y créer un habitat favorable au poisson (M. Bertrand Lastère, DT3, p. 55). Le représentant de Pêches et Océans Canada a répondu qu'il allait soumettre cette proposition à l'analyse du responsable de la compensation au sein de son ministère (M. Michel Lauzon, DT3, p. 56).

- 2- Pêches et Océans Canada pourrait-il indiquer si cette proposition de compensation a été retenue et si le ministère en est arrivé à un consensus avec le promoteur sur la configuration des aménagements dans le secteur de la centrale et des fosses n^{os} 2 et 3.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 7 juillet prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat
de la commission